



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/06/2023

Référence
014-2023

Objet de la délibération
Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	9

Date de la convocation
31/05/2023

Date d'affichage
31/05/2023

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2023 et le 9 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Champmotteux sous la présidence de DESNOUE Jérôme, Maire

Présents : M. DESNOUE Jérôme, Maire, Mmes : BOUR Vanessa, HARDY Aude, MAGUER Cécile, PONTET Christelle, MM : DUFOUR Nicolas, LENOIR Joseph, MOREAU Michaël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEDINSKI Marine à M. DESNOUE Jérôme

Absent(s) : M. HERBLOT Emmanuel

A été nommée secrétaire : Mme BOUR Vanessa

Objet de la délibération : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR : IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R133 du code électoral composé par le maire, Jérôme DESNOUE, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir Mme PONTET Christelle - Mme MAGUER Cécile et M. LENOIR Joseph - Mme HARDY Aude.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, le nombre de délégué titulaire est fixé à un (1) et le nombre de délégué suppléant est fixé à trois (3) conformément aux dispositions de l'arrêté n°2023-PREF-DRCL/083 du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs.

Le maire a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il est donc proposé de procéder à l'élection :

a) Election du délégué titulaire

Candidat :

M. DESNOUE Jérôme a obtenu 9 voix. Il a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

b) Election des délégués suppléants

Candidats :

M. DUFOUR Nicolas a obtenu 9 voix.
M. LENOIR Joseph a obtenu 9 voix.
Mme MAGUER Cécile a obtenu 8 voix.
Mme HARDY Aude a obtenu 1 voix.

Mrs DUFOUR Nicolas, LENOIR Joseph et Mme MAGUER Cécile ont été proclamé élus au 1er tour et ont déclaré accepter le mandat.

Pour extrait certifié conforme.

Le maire,
Jérôme DESNOUE

La secrétaire de séance,
BOUR Vanessa



Acte rendu exécutoire après
dépôt en
SOUS-PREFECTURE
D'ETAMPES

Publication ou notification du :
15/06/2023

